



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du 12 JUL. 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de MEYRARGUES

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de MEYRARGUES ;

VU la proposition du Maire de MEYRARGUES en date du 12 juin 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de MEYRARGUES en date du 22 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 18 décembre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MEYRARGUES est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	DAILCROIX	Brigitte
Titulaire	MICHEL	Béatrice
Titulaire	BURLE	Louis
<i>Suppléant</i>	<i>BERTRAND</i>	<i>Pierre</i>
<i>Suppléant</i>	<i>BLANC</i>	<i>Frédéric</i>
<i>Suppléant</i>	<i>GIRAUD</i>	<i>Dominique</i>

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	GIRAUD-CLAUDE	Dominique
Titulaire	SMATI	Sabrina
<i>Suppléant</i>	<i>DEPAUX</i>	<i>Stéphane</i>
<i>Suppléant</i>	<i>BOUGI</i>	<i>Gilbert</i>

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de MEYRARGUES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 12 JUIL. 2023

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence



Bruno CASSETTE